

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
26 février 2019, Bordeaux

Revitaliser les centres-bourgs et centres villes en Nouvelle-Aquitaine

Engagé depuis plusieurs décennies, le phénomène de dévitalisation des centres-bourgs et des centres villes constitue une réalité de plus en plus prégnante. Les symptômes visibles : logements vacants, fermeture de commerces et de services, baisse de la fréquentation de centres-bourgs et centres villes, déclin...

C'est donc avec le plus grand intérêt que le CESER voit le Conseil Régional proposer un dispositif en faveur de la revitalisation des centres bourgs de Nouvelle-Aquitaine ! Il approuve la démarche qui s'appuie sur une approche transversale et un projet partagé de développement territorial, en attirant l'attention sur les limites du règlement présenté et il propose de le compléter.

Ainsi, au critère d'un nombre minimum d'emplois, le CESER aurait préféré que l'intervention régionale bénéficie à l'ensemble des territoires ruraux, quitte à fixer un seuil démographique pour exclure les communes les plus importantes, objet d'un autre type d'accompagnement. Il sera attentif, dans le cadre de son suivi des contrats de territoires, à ce que la revitalisation des bourgs constitue un axe fort des contrats de cohésion et de dynamisation conclus ou en cours d'élaboration avec les territoires.

En termes d'actions éligibles, la réhabilitation de l'habitat doit, pour le CESER, constituer un levier fort. La ville ne pourra se reconstruire sans ses habitants, et donc sans répondre à leurs attentes en matière de logement. L'objectif doit être d'offrir un parc de logements réhabilités, suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins de différents publics (jeunes, familles, personnes âgées...), mais aussi attractifs par leur qualité architecturale et patrimoniale et la qualité de vie qu'ils proposent.

Le maintien, l'implantation et le développement d'activités économiques, y compris l'agriculture de proximité, d'activités commerciales et de services, ainsi que les conditions de mobilité, doivent également constituer une priorité. Plus généralement, le dispositif proposé n'aura véritablement de sens et d'efficacité que s'il est conditionné à un rééquilibrage des relations entre centre et périphérie. Le Conseil régional devra ainsi être particulièrement vigilant sur les démarches de revitalisation qui s'accompagneraient de projets de développement de zones commerciales périphériques.

Un certain nombre de compléments et de précisions sont enfin attendus en termes de diversité des leviers à actionner : prise en compte de la culture, du sport, du lien social ? Enfin la dimension environnementale doit être intégrée dans les projets : prévention des îlots de chaleur, végétalisation, vigilance quant à l'imperméabilisation des sols, réhabilitation responsable du bâti ancien...

En somme, il faut susciter l'envie de revenir habiter dans les centres ! Cela passe par une large campagne de communication auprès des territoires qui contribuerait à illustrer et valoriser auprès des néo-aquitains une intervention régionale directement au bénéfice de leurs territoires.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr